Bonifacio EXPERTS
Audit · Expertise comptable · Conseil

Bonifacio & Associés
Aix en Provence - Avignon- Aubagne - Carnoux - La Ciotat - Marseille

commissaire aux comptes

ASSOCIATION ENVIROBAT-BDM
LE PHOCÉEN BÂT C
32 rue de Crimée
13003 MARSEILLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

11, avenue Frédéric Mistral - 13008 MARSEILLE - Tél. 04 91 16 73 30 - Fax 04 91 22 09 06

RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ENVIROBAT-BDM
LE PHOCÉEN BÂT C
32 rue de Crimée
13003 MARSEILLE

EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2020 AU 31/12/2021

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille · Tél : 04 42 53 42 72 · Mail : laurent@vervloet.fr

Mesdames, Messieurs,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance

les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant l'évaluation des différents postes comptables sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DU TRÉSORIER ET DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Au vue du contexte de crise sanitaire COVID 19, les organes compétents pour arrêter et approuver les comptes ont dû s'adapter à la situation.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les

données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre association ou contrôlées par elle.
Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport du trésorier.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 13/06/2022

Laurent VERVLOET
Commissaire aux Comptes

Bonifacio & Associés

Aix en Provence - Avignon- Aubagne - Carnoux - La Ciotat - **Marseille**

RAPPORT SPECIAL

EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille • Tél : 04 42 53 42 72 • Mail : laurent@vervloet.fr

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147

Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association ENVIROBAT-BDM, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

1) Conventions passées ou autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. Il ne nous a été fait état d'aucune convention nouvelle visée à l'article L612-5 du Code du Commerce.

2) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Marseille le 13/06/2022

Laurent VERVLOET
Commissaire aux Comptes

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille · Tél : 04 42 53 42 72 · Mail : laurent@vervloet.fr

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 968		1 968	1 968		
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	81 488	73 967	7 521	6 554	967	14. 76
	Immobilisations corporelles en cours				166 797	166 797-	100. 00-
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	11 605		11 605	11 485	120	1. 04
	Prêts						
	Autres	5 350		5 350	5 350		
	Total I	**100 411**	**73 967**	**26 444**	**192 153**	**165 709-**	**86. 24-**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	7 271		7 271		7 271	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	532 578	480	532 098	79 732	452 365	567. 36
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	1 357 989		1 357 989	1 300 254	57 735	4. 44
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 459 081		1 459 081	1 279 630	179 451	14. 02
	Charges constatées d'avance (2)	17 822		17 822	3 032	14 790	487. 79
	Total II	**3 374 741**	**480**	**3 374 261**	**2 662 649**	**711 612**	**26. 73**
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	**3 475 152**	**74 447**	**3 400 705**	**2 854 802**	**545 903**	**19. 12**

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

ENVIROBAT-BDM
13003 MARSEILLE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	210 935	210 935		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation	16 077	16 077		
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	6 427	143	6 285	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 621	6 285	13 337	212. 21
	Situation nette (sous total)	253 060	233 439	19 621	8. 41
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	253 060	233 439	19 621	8. 41
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	401 280	180 357	220 924	122. 49
	Total II	401 280	180 357	220 924	122. 49
PROVISIONS	Provisions pour risques	116 607	156 607	40 000-	25. 54-
	Provisions pour charges	14 958	10 350	4 608	44. 52
	Total III	131 565	166 957	35 392-	21. 20-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	176 939	136 450	40 489	29. 67
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	258 287	107 933	150 354	139. 30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	139	27 577	27 438-	99. 50-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	2 179 434	2 002 090	177 344	8. 86
	Total IV	2 614 799	2 274 050	340 750	14. 98
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 400 705	2 854 802	545 903	19. 12

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

ENVIROBAT-BDM
13003 MARSEILLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	511 117	399 991	111 126	27. 78
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	710 572	650 044	60 528	9. 31
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	70 045	74 837	4 793-	6. 40-
Utilisations des fonds dédiés	144 549	147 290	2 741-	1. 86-
Autres produits	294 430	265 667	28 763	10. 83
Total I	**1 730 712**	**1 537 829**	**192 883**	**12. 54**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	467 132	415 067	52 065	12. 54
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	28 751	29 684	933-	3. 14-
Salaires et traitements	505 267	534 429	29 162-	5. 46-
Charges sociales	190 405	217 764	27 359-	12. 56-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 201	10 170	4 969-	48. 86-
Dotations aux provisions	5 088		5 088	
Reports en fonds dédiés	365 473	138 929	226 543	163. 06
Autres charges	76 280	187 101	110 822-	59. 23-
Total II	**1 643 596**	**1 533 145**	**110 451**	**7. 20**
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	**87 117**	**4 684**	**82 433**	**NS**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	127	19	108	575. 61
Autres intérêts et produits assimilés	2 391	1 942	450	23. 16
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 518	1 961	558	28. 45
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	2 518	1 961	558	28. 45
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	89 635	6 645	82 990	NS
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	30 745	52 637	21 892-	41. 59-
Sur opérations en capital	188 473		188 473	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	219 219	52 637	166 581	316. 47
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	29 941	28 789	1 152	4. 00
Sur opérations en capital	199 597		199 597	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	229 538	28 789	200 748	697. 30
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	10 319-	23 848	34 167-	143. 27-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	59 695	24 208	35 487	146. 59
Total des produits (I+III+V)	1 952 449	1 592 427	360 022	22. 61
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 932 828	1 586 142	346 686	21. 86
5. EXCEDENT OU DEFICIT	19 621	6 285	13 337	212. 21

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Tableau de variation des fonds dédiés	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Evaluation des amortissements	x
Dépréciation des créances	x
Produits à recevoir	x
Charges et produits constatés d'avance	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 0 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 730 712.43 Euros et dégageant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'association a opté à compter du 1er janvier 2022 à la fiscalisation pour l'ensemble de son activité.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La mission de l'association est d'inclure les exigences du développement durable dans l'aménagement, la construction et la rénovation en région sud.

Les actions tournent autour de trois axes:
- accompagner, évaluer et labelliser;
- identifier, analyser et produire;
- sensibiliser, informer et former.

Les moyens humains mis en place vont de l'administratif à des chargés de mission et de projet, architectes et ingénieurs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 968		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 081		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 937		6 168
Emballages récupérables et divers	6 302		
Immobilisations corporelles en cours	166 797		32 800
TOTAL	242 117		38 968
Autres titres immobilisés	11 485		120
Prêts, autres immobilisations financières	5 350		1 140
TOTAL	16 835		1 260
TOTAL GENERAL	260 919		40 228

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 968	1 968
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			24 081	24 081
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			51 104	51 104
Emballages récupérables et divers			6 302	6 302
Immobilisations corporelles en cours		199 597		
TOTAL		199 597	81 488	81 488
Autres titres immobilisés			11 605	11 605
Prêts, autres immobilisations financières		1 140	5 350	5 350
TOTAL		1 140	16 955	16 955
TOTAL GENERAL		200 737	100 411	100 411

Le dispositif "Le canal" porté jusque là par l'association pour son développement, a été repris par l'association inter régionales démarches. Le prix de la cession est étalé sur 5 annuités.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 815	3 276		23 092
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 649	1 924		44 573
Emballages récupérables et divers	6 302			6 302
TOTAL	68 766	5 201		73 967
TOTAL GENERAL	68 766	5 201		73 967

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 276				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 924				
TOTAL	5 201				
TOTAL GENERAL	5 201				

ENVIROBAT-BDM
13003 MARSEILLE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont [illegible]		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	180 358		180 358			365 473	
BEEP 2019	8 244		8 244			20 746	
DREAL INCONFORT ETE	50		50				
BEEP	37 744		37 744			66 376	
CPER ADEME 2020	1 848		1 848			88 698	
COMPAIRS	21 044		21 044			16 338	
BATIFRAIS	60 000		60 000			9 462	
BRASSE	10 000		10 000			9 081	
DEMARCHE	41 428		41 428			16 000	
DREAL PAILLE							
PROJET EUROPEEN						138 772	
TOTAL	180 358		180 358			365 473	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	20 707				20 707
Pensions et obligations similaires	10 350	4 608			14 958
Autres provisions pour risques et charges	135 900		40 000		95 900
TOTAL	166 957	4 608	40 000		131 565

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		480			480
TOTAL		480			480
TOTAL GENERAL	166 957	5 088	40 000		132 045
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 088	40 000		

Un complément pour prime pour départ à la retraite de 4 608 € a été effectué sur 2021 afin de palier au départ d'une salariée au 31/03/2022.

La provision pour contentieux prud'homal qui avait été évalué à 40 000 €, a été reprise du fait du dénouement définitif sur 2021. Le montant du dénouement a été à un moindre niveau de 16 K€.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 350	0-	5 350
Autres créances clients	532 578	397 574	135 004
Personnel et comptes rattachés	318	318	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 043	55 043	
Divers état et autres collectivités publiques	141 507	141 507	
Débiteurs divers	1 161 121	1 161 121	
Charges constatées d'avance	17 822	17 822	
TOTAL	1 913 738	1 773 384	140 354

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	176 939	176 939		
Personnel et comptes rattachés	7 385	7 385		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 040	52 040		
Impôts sur les bénéfices	59 695	59 695		
Taxe sur la valeur ajoutée	121 370	121 370		
Autres impôts taxes et assimilés	17 797	17 797		
Autres dettes	139	139		
Produits constatés d'avance	2 179 434	2 179 434		
TOTAL	2 614 799	2 614 799		

Il s'agit des dettes et créances à échéances normales, si ce n'est la créance suite à la cession du dispositif "le canal" qui a été étalée sur 5 annuités, pour un montant restant due de 135 004 €.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	154 929
Autres créances	1 302 946
Total	1 457 875

Les produits à recevoir sur autres créances sont essentiellement les subventions ADEME et de l'Europe notifiées restant à encaisser.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 822
Total	17 822
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	2 179 434
Total	2 179 434

Les charges constatées d'avance sont essentiellement une redevance pour 2022 de 15 336 €.

Les produits constatés d'avance sont essentiellement les subventions pluriannuelles notifiées en 2021 mais qui courent sur les années 2022 à 2024.

ENVIROBAT-BDM
13003 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021